

**Assemblée générale**

Distr. générale  
23 avril 2012  
Français  
Original : anglais

**Soixante-sixième session**

Points 146 et 147 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Financement de la Force intérimaire de sécurité  
des Nations Unis pour Abyei****Projet de budget de la Force intérimaire  
de sécurité des Nations Unies pour Abyei  
pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012  
au 30 juin 2013****Rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2011/12	175 500 000
Projection des dépenses de 2011/12 <sup>a</sup>	163 883 000
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12 <sup>a</sup>	11 617 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	256 795 100
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	255 795 100

<sup>a</sup> Montant estimatif au 29 février 2012 (voir annexe I).



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 57, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 1 million de dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/722). On y trouvera aussi des recommandations et des observations sur des questions précises, s'il y a lieu.

2. Le rapport du Comité consultatif sur des questions concernant les opérations de maintien de la paix en général fait l'objet du document A/66/718. Dans le présent document, le Comité ne traite que des ressources de la FISNUA et d'autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la FISNUA est donnée à la fin du présent rapport.

## II. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 66/241, l'Assemblée générale a décidé a) d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, un crédit de 175,5 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Force; b) d'inscrire au Compte spécial de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei un montant total de 67 013 400 dollars prélevé sur le montant de 482 460 550 dollars préalablement réparti en application de sa résolution 65/257 B au titre de la Mission des Nations Unies au Soudan, de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et de la Mission des Nations au Soudan du Sud; c) d'inscrire au Compte spécial de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei un montant de 1 363 800 dollars correspondant à la part revenant aux États Membres dans le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour la Force et inscrit au Fonds de péréquation des impôts, déjà déduit du montant réparti entre les États Membres; d) de répartir entre les États Membres, au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 27 décembre 2011, un montant de 18 849 503 dollars; e) sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, de répartir entre les États Membres, au titre de la période allant du 28 décembre 2011 au 30 juin 2012, un montant de 89 637 097 dollars, à raison de 14 625 000 dollars par mois.

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2012, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FISNUA depuis sa création s'établissait à 91 974 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 10 633 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 81 341 000 dollars. **Le Comité consultatif note avec préoccupation qu'au 5 mars 2012, le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 7,8 millions de dollars, ce qui ne couvre pas la réserve opérationnelle de trois mois de 34 470 000 dollars (soit un déficit de 26 670 000 dollars). Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a**

**toujours insisté sur le fait que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir résolution 65/293)<sup>1</sup>.**

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2011, le solde impayé au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 14 386 000 dollars. Un montant de 70 000 dollars a été versé au titre de 12 demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité, pour la période allant de la création de la Force au 29 février 2012. Le Comité a également été informé qu'il y avait 11 demandes d'indemnisation en suspens. **Le Comité consultatif espère que toutes les demandes d'indemnisation en suspens seront réglées rapidement.**

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2012, les chiffres de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 concernant l'occupation des postes de la FISNUA s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	135	73	45,9
Contingents	4 065	3 727	8,3
Police des Nations Unies	50	–	100
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	97	44	54,6
Personnel recruté sur le plan national	60	7	88,3
Volontaires des Nations Unies	20	–	100

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

**Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de s'assurer que tous les postes vacants soient pourvus dans les meilleurs délais.**

8. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et des projections pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, assorti d'une explication des écarts (voir annexe I). Au 29 février 2012, les dépenses s'élevaient à 106 077 000 dollars. À la clôture de l'exercice en cours, le montant estimatif des dépenses devrait s'élever à 163 883 000 dollars, contre un montant de 175,5 millions de dollars au titre du crédit ouvert, ce qui laisserait un solde inutilisé de 11 617 000 dollars, soit 6,6 %.

<sup>1</sup> Voir également résolutions 54/249, 56/253, 62/236 et 64/243 de l'Assemblée générale.

### III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

#### A. Mandat et résultats prévus

9. Dans sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à la FISNUA de faciliter la mise en œuvre de l'accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan en permettant le retour des déplacés, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée de sécurité (A/66/722, par. 2).

10. Au paragraphe 1 de sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a élargi le mandat de la Mission à des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à savoir : a) aider les parties à honorer, dans la Zone frontalière démilitarisée de sécurité, les engagements de sécurité qu'elles ont pris dans les accords des 29 juin et 30 juillet; b) appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme, y compris ses secteurs et équipes, en matière de vérification, d'enquête, de surveillance, d'arbitrage, de coordination de la liaison, d'établissement de rapports, d'échange d'informations et de patrouilles, et en en assurant la sécurité selon que de besoin; c) aider et conseiller le Mécanisme dans l'exercice de sa fonction de coordination d'ensemble de la planification, de la supervision et de la vérification de la mise en œuvre du Document directif conjoint sur la sécurité de la frontière en date du 30 mai 2011; d) aider le Mécanisme à disposer des cartes et des données géographiques et cartographiques nécessaires pour surveiller l'application du paragraphe 2 de l'Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité; e) faciliter la liaison entre les parties; f) Aider les parties, à leur demande, à mettre en place le long de la frontière des mécanismes bilatéraux de gestion efficaces; et g) concourir à instaurer la confiance mutuelle. Par sa résolution 2032 (2011), le Conseil a prorogé le mandat de la Force pour cinq mois, jusqu'au 27 mai 2012.

11. Le Secrétaire général indique que l'élargissement du mandat et de la zone d'opérations entraînera une augmentation des ressources à prévoir au titre de l'appui à la Mission, notamment pour appuyer un mécanisme de surveillance dans sept nouveaux sites sur les 2 100 kilomètres de frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, intensifier la lutte antimines et renforcer les capacités du personnel logistique sur place, notamment les services d'information géographique, et développer la flotte aérienne de la Mission afin d'assurer l'appui de ces sites supplémentaires (A/66/722, par. 12). Dans ce contexte, il est proposé de créer un certain nombre de nouveaux bureaux au sein de la Mission, à savoir : un Bureau de la communication et des relations publiques; un Centre des opérations de commandement; un Bureau de liaison avec les communautés; et un Bureau de liaison de l'Administration de la zone d'Abyei pour répondre aux besoins en matière d'atténuation et de règlement des conflits et se doter notamment d'un dispositif d'alerte rapide suffisant pour prévenir les conflits entre les communautés (A/66/722, par. 18; voir également par. 29 et 33 ci-dessous). **À cet égard, le Comité consultatif encourage la Mission à s'inspirer de l'expérience des autres missions comme la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République**

**démocratique du Congo, qui a déjà mis en place des réseaux d'alerte locaux pour signaler rapidement les menaces imminentes au sein des communautés (A/65/743/Add.8, par. 36 et 37).**

12. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité, le Secrétaire général mentionne la délivrance de visas au personnel de la FISNUA et la coopération dont le Gouvernement soudanais doit faire preuve à cet égard (S/2012/175, par. 35, 36 et 42). Le Comité consultatif a été informé que la délivrance en temps opportun de visas au personnel de la FISNUA demeure la principale difficulté rencontrée par la Mission. Il a également été informé que l'accord sur le statut de la Force conclu avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud n'avait pas encore été signé et que le Chef de la Mission ainsi que le Siège de l'ONU exhortaient les deux gouvernements à le finaliser. Il a en outre été informé que faute d'un tel accord, les autorités de Port Soudan avaient refusé de dédouaner les rations de la Mission en franchise de droits, que les rations avaient fini par être périmées et que des frais élevés de surestaries avaient été occasionnés. **Le Comité consultatif craint que ces questions n'aient une incidence sur la bonne exécution du mandat de la FISNUA et invite le Secrétaire général à s'employer activement à conclure rapidement les discussions sur les questions en suspens.**

## **B. Structure organisationnelle**

13. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la FISNUA est dirigée par un chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général, qui assume également les fonctions de commandant de la Force. La Force comporte 1 quartier général dans la ville d'Abyei et 10 bases opérationnelles de compagnie, 6 bases opérationnelles temporaires dans la zone d'Abyei et 1 base logistique à Kadugli. En complément de ceux de Khartoum et Djouba, un bureau de liaison doit être mis en place à El Muglad; il sera, comme les deux autres, dirigé par un officier supérieur qui relèvera directement du Chef de mission (A/66/722, par. 8).

14. La Force sera déployée sur 12 sites opérationnels, dont 3 seront repris de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (Abyei, Agok et Diffra), 3 ont été mis en place durant l'exercice 2011/12 (Athony, Todach et Um Khariet), et 6 doivent être aménagés au cours de l'exercice 2012/13 (Dumboloya, Noong, Soheib, Tejalei, Um Khaer et le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière). D'après le rapport du Secrétaire général, la mission disposera en outre d'un personnel d'appui de 25 personnes basé à Entebbe (Ouganda) (A/66/722, par. 15; voir également par. 61 et 62 ci-dessous).

15. Le Secrétaire général indique qu'une étroite coordination entre civils et militaires demeure nécessaire pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire; assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire, et tirer parti des synergies entre, d'une part, les fonctions exercées par la composante militaire et la composante police en matière de protection des civils et, d'autre part, celles des fonds, programmes et institutions des Nations Unies opérant dans la zone d'Abyei. Pour ces questions, il est indiqué que les principaux interlocuteurs de la Force demeureront le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau d'appui du Coordonnateur résident (A/66/722, par. 23).

## C. Coopération au niveau régional

16. Il est indiqué que la FISNUA maintiendra ses relations avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud et sa coopération étroite avec les autres opérations et entités des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, notamment l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud (A/66/722, par. 19). Comme pour d'autres missions participantes, les fonctions qui doivent être transférées au Centre de services régional d'Entebbe ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2011/12 qui est à la charge de la FISNUA figurent dans le projet de budget (A/66/722, par. 21 et 22; voir également par. 61 et 62 ci-dessous).

## D. Ressources nécessaires

17. Les prévisions de dépenses de la FISNUA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 se montent à 256 795 100 dollars, soit une augmentation de 81 295 100 dollars en chiffres bruts (46,3 %) par rapport au crédit de 175,5 millions de dollars ouvert pour l'exercice 2011/12. Le Comité consultatif note que par rapport au montant des dépenses prévues pour l'exercice 2011/12, qui était de 163 883 000 dollars (voir par. 8 ci-dessus), l'augmentation des dépenses en 2012/13 s'établirait à 92 912 100 dollars (56,7 %). Les ressources demandées sont destinées à financer le déploiement de 135 observateurs militaires, 4 065 militaires, 50 membres de la Police des Nations Unies, 127 agents recrutés sur le plan international, 89 agents recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies.

18. L'augmentation des dépenses en 2012/13 s'explique principalement par la hausse des dépenses liées aux contingents (31,9 %), aux transports aériens (107,8 %), aux installations et infrastructures (40,0 %), et aux fournitures, services et matériels divers (75,7 %). Le projet de budget prévoit également une augmentation de 71 postes d'agent civil (voir également par. 24 ci-dessous). On trouvera une analyse des variations à la section III du projet de budget.

### 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	135	135	–
Contingents	4 065	4 065	–
Police des Nations Unies	50	50	–
<b>Total</b>	<b>4 250</b>	<b>4 250</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé ou proposé.

19. Les dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2012/13 sont estimées à 112 930 200 dollars, soit une hausse de 27 453 100 dollars (32,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12.

20. Cette hausse tient essentiellement aux éléments suivants :

a) Application d'un abattement de 5 % pour délais de déploiement à l'ensemble de l'effectif autorisé, à savoir 4 065 militaires, alors qu'un abattement de 15 % avait été appliqué en 2011/12 sur la base d'un déploiement échelonné des effectifs (19 125 100 dollars);

b) Augmentation des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents étant donné que les crédits prévus à cette rubrique portent sur l'exercice complet et non sur une partie seulement de celui-ci comme en 2011/12 (6 230 600 dollars);

c) Application d'un abattement de 25 % pour délais de déploiement à l'effectif autorisé de 135 observateurs militaires, d'après les dernières informations disponibles, alors qu'un abattement de 15 % avait été appliqué en 2011/12 sur la base d'un déploiement échelonné des effectifs (1 593 400 dollars);

d) Des déploiements et des relèves sont prévus durant l'exercice 2012/13, alors que seuls des déploiements ont eu lieu en 2011/12 (230 300 dollars).

La hausse des crédits demandés est partiellement compensée par une baisse des dépenses prévues au titre du fret et du déploiement de matériel appartenant aux contingents, étant donné que le déploiement s'achèvera pendant l'exercice en cours et qu'aucun rapatriement de matériel n'est prévu pour l'exercice 2012/13 (10 097 500 dollars).

21. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2012, 3 800 militaires avaient été déployés dans les différentes zones d'opérations. Le Comité a obtenu, à sa demande, le calendrier détaillé des déploiements (voir annexe II).

**22. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	97	127	30
Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	60	89	29
Volontaires des Nations Unies	20	32	12
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>248</b>	<b>71</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

23. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2012/13 est estimé à 17 249 800 dollars, soit une hausse de 3 378 700 dollars (24,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. Il a été calculé sur la base d'un taux de vacance de postes, qui, d'après les projections, devrait être de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international (contre 20 % en 2011/12), 20 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (contre 15 % en 2011/12), 30 % pour les agents des services généraux

recrutés sur le plan national (contre 15 % en 2011/12), et 30 % pour les Volontaires des Nations Unies (contre 20 % en 2011/12) (voir A/66/722, par. 55). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance prévu pour 2012/13 pour les postes faisant l'objet d'un recrutement international et national tient compte du fait que les nouveaux postes proposés ne sont budgétisés que pour six mois.

24. Cette hausse tient essentiellement aux éléments suivants :

a) Traitements et dépenses communes de personnel associés à la création proposée de 30 postes soumis à recrutement international (2 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 20 d'agent du Service mobile), dont 1 d'agent du Service mobile à la rubrique Direction exécutive et administration, 9 au titre de la composante 1 Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière (2 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 1 d'agent du Service mobile) et 20 au titre de la composante 2 Appui (1 P-4, 1 P-3 et 18 d'agent du Service mobile), ainsi qu'au reclassement proposé de P-3 à P-4 d'un poste au titre de la composante Appui;

b) Traitements et dépenses communes de personnel associés à la création proposée de 29 postes soumis à recrutement national (7 d'administrateur et 22 d'agent des services généraux recrutés sur le plan national), dont 1 poste d'administrateur à la rubrique Direction exécutive et administration, 14 au titre de la composante 1 (4 d'administrateur et 10 d'agent des services généraux), et 14 au titre de la composante Appui (2 d'administrateur et 12 d'agent des services généraux);

c) Création proposée de 12 postes de Volontaire des Nations Unies, dont 9 au titre de la composante 1 et 3 au titre de la composante Appui.

#### **Direction exécutive et administration**

<i>Lieu</i>	<i>Postes proposé</i>	<i>Classe</i>
Abyei	8	1 SSG, 1 D-2, 1D-1, 1 P-4, 3 SM, 1 AN

Abbréviations : SSG = sous-secrétaire général; SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national.

25. La rubrique Direction exécutive et administration couvre les bureaux du Chef de la Mission/commandant de la force, du commandant adjoint de la force et du Chef d'état-major de la force. Il est proposé que le Bureau de liaison et le Bureau de l'administrateur général, qui étaient inscrits à la présente rubrique dans le budget 2011/12, soient désormais présentés dans le cadre de la composante 1 pour mieux rendre compte des fonctions respectives de la Mission. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire du protocole (Service mobile) et un poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Commandant de la force, et de transférer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au bureau de liaison qu'il est proposé de créer à El Muglad, ce qui représente une augmentation nette d'un poste au Service mobile (voir A/66/722, par. 26 et 27).

26. Il est prévu que le fonctionnaire du protocole s'acquitte de toutes les fonctions liées au protocole, c'est-à-dire qu'il s'occupera de tous les arrangements nécessaires concernant les déplacements officiels du Chef de la mission, les réunions avec les principales parties prenantes et les délégations de haut niveau en visite et les



consultations avec les chefs traditionnels et les notables locaux. Dans le projet de budget, il est indiqué que le juriste conseillera la mission sur toutes les questions juridiques ayant trait à l'exécution de son mandat et les questions de droit international, ainsi que sur les questions administratives et celles relatives à l'appui à la mission, notamment les aspects juridiques de la gestion du personnel, des contrats et des marchés, et assurera la liaison avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud et avec l'Administration de la zone d'Abyei pour toutes les questions juridiques, notamment le respect de l'accord sur le statut des forces. Il est précisé que la Mission ne possède pas de spécialiste des questions juridiques à l'heure actuelle (voir A/66/722, par. 27).

**27. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions formulées par le Secrétaire général au titre de la rubrique Direction exécutive et administration.**

**Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance des frontières**

<i>Lieu</i>	<i>Postes proposés</i>	<i>Classe</i>
Zone d'Abyei	43	1 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 4 SM, 3 AN, 9 VNU, 13 PN
Khartoum	2	1 P-4, 1 PN
Djouba	2	1 P-4, 1 PN
El Muglad	3	1 P-4, 1 AN, 1 PN
<b>Total</b>	<b>50</b>	

*Abréviations* : SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies; PN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

28. La composante 1 Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière comprend le Bureau du Conseiller principal pour les questions de police, les bureaux de liaison de Khartoum et Djouba, et le bureau de liaison qu'il est proposé de créer à El Muglad, le Bureau de l'administrateur général, le bureau de la communication et des relations publiques (nouveau), le centre des opérations de commandement (nouveau), le bureau de liaison avec les communautés (nouveau) et le bureau de liaison de l'Administration de la zone d'Abyei (nouveau). Le projet de budget prévoit une augmentation nette de 33 postes au titre de la composante 1.

29. Il est proposé que le bureau de la communication et des relations publiques soit dirigé par un administrateur chargé de la communication et des relations publiques de classe P-4 (porte-parole), secondé par un fonctionnaire chargé de l'information (administrateur recruté sur le plan national), qui auraient pour tâche de mieux faire connaître les activités que mène la mission en application de son mandat et de faciliter les échanges entre le Chef de la Mission et les représentants des médias locaux et internationaux (voir A/66/722, par. 31).

30. Le Secrétaire général précise que le centre de commandement des opérations centraliserait les informations et communications relatives aux activités civiles (politiques et humanitaires), policières et militaires, et aux activités de sécurité, pour l'ensemble de la zone de la mission. Fonctionnant 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, il présenterait des rapports intégrés sur les opérations en cours et appuierait les interventions de la mission en cas de crise. Le centre serait dirigé par un officier

supérieur secondé par deux informateurs sur l'évolution de la situation (P-4 et P-3) (voir A/66/722, par. 32).

31. Dans le projet de budget, il est indiqué que le nouveau bureau de liaison avec les communautés soit chargé d'assurer la liaison avec les Ngok Dinka et les Misseriya et leurs chefs en vue de les aider à trouver des réponses à leurs principales préoccupations, notamment en encourageant le dialogue entre les communautés, en prévenant les conflits et en agissant en faveur de la cohésion sociale et de la réconciliation. Il est prévu que le bureau soit composé d'un attaché de liaison (P-5), d'un informateur sur l'évolution de la situation (P-3), d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et de deux attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national). Le bureau serait aussi appuyé par neuf attachés de liaison avec les communautés dans les bases d'opérations (Volontaires des Nations Unies) secondés par neuf assistants de liaison (agents des services généraux recrutés sur le plan national) (voir A/66/722, par. 34).

32. Il est proposé que le nouveau bureau de liaison avec l'Administration de la zone d'Abyei soit chargé de suivre, d'évaluer et de rendre compte des activités de l'Administration, y compris celles des conseils exécutif et législatif. Il est proposé qu'un poste d'administrateur de programmes (P-3) et qu'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) soient transférés à ce nouveau bureau de liaison. En outre, trois postes sont demandés pour ce bureau : 1 d'attaché de liaison principal (P-5), 1 d'administrateur chargé de la coordination (P-4) et 1 d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/66/722, par. 35).

33. Le projet de budget prévoit que le nouveau bureau de liaison d'El Muglad assurerait une liaison permanente avec les autorités locales, les chefs traditionnels et les dirigeants des communautés afin de s'assurer de leur engagement et de leur coopération en faveur d'un environnement propice à la promotion du dialogue et à la réconciliation dans la zone d'El Muglad. Le bureau serait dirigé par un officier détaché par le Gouvernement éthiopien, secondé par un attaché de liaison (P-4), un attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) transféré depuis le Bureau du Commandant de la force (voir A/66/722, par. 36).

**34. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions formulées par le Secrétaire général au titre de la composante 1 Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière.**

35. Le Comité consultatif note que dans le projet de budget, la composante 1 est assortie des indicateurs de succès suivants : aucune attaque contre le personnel humanitaire (1.1.2), aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant la saison des migrations (1.1.3) et aucune victime d'accidents causés par des mines et des restes explosifs de guerre (1.1.4). **Compte tenu des conditions de sécurité qui règnent dans la zone d'Abyei, le Comité consultatif estime que ces indicateurs de résultat pourraient être améliorés pour mieux rendre compte de ce qui peut raisonnablement être accompli par la Mission elle-même et des activités pour lesquelles la Mission pourrait être tenue comptable.** Le Comité consultatif approfondit cette question dans son rapport sur les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix (A/66/718).

**Composante 2 : appui**

<i>Lieu</i>	<i>Postes proposés</i>	<i>Classe</i>
Abyei	124	1 D-1, 1 P-5, 11 P-4, 8 P-3, 43 SM, 3 AN, 44 PN, 13 VNU
Wau	6	1 P-3, 2 SM, 2 PN, 1 VNU
Kadugli	14	4 SM, 5 PN, 5 VNU
Siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière	21	9 SM, 10 PN, 2 VNU
Entebbe	25	1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 11 SM, 4 PN, 2 VNU
<b>Total</b>	<b>190</b>	

*Abbreviations* : SM = Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

36. La composante 2 Appui couvre le Bureau du Chef de l'appui à la mission, les Services administratifs, les Services d'appui intégrés et la Section de la sûreté et de la sécurité. Le projet de budget prévoit une augmentation nette de 37 postes au titre de cette composante.

*Bureau du Chef de l'appui à la Mission*

37. Compte tenu du déploiement de six aéronefs supplémentaires prévu dans le budget 2012/13, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-4) au Bureau du Chef de l'appui à la mission, dont le titulaire serait chargé de veiller au respect des normes de sécurité pour toutes les activités aériennes dans toutes les bases (voir A/66/722, par. 38).

*Services administratifs*

38. Le Secrétaire général propose de transférer un poste de spécialiste du soutien psychosocial et de la qualité de vie (P-3) du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie des Services administratifs à la Section des Services médicaux des Services d'appui intégrés et de le transformer en poste de médecin. Il propose également de transférer un poste de technicien de laboratoire (administrateur recruté sur le plan national) de la Section des Services médicaux au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie. La proposition est destinée à renforcer les capacités de la Section des Services médicaux, ce qui est impératif compte tenu du nombre d'accidents et de blessures enregistrés à ce jour par la mission (voir A/66/722, par. 39).

*Services d'appui intégrés*

39. Il est proposé de créer 36 postes aux Services d'appui intégrés (1 P-3, 18 d'agent du Service mobile, 2 d'administrateur recruté sur le plan national, 12 d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 3 de Volontaires des Nations Unies), de transférer un poste P-3 des Services administratifs aux Services d'appui intégrés, de reclasser un poste P-3 à P-4 et de transférer un poste

d'administrateur recruté sur le plan national des Services d'appui intégrés aux Services administratifs.

40. Avec l'élargissement du mandat de la FISNUA et la création de sept sites supplémentaires le long d'une frontière s'étendant sur plus de 2 100 kilomètres, il est prévu que les attributions et responsabilités de la Section de la gestion du matériel concernant le contrôle et la gestion des biens de la mission s'en trouvent élargies. Par conséquent, il est proposé de créer un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent du Service mobile) et deux postes d'assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile) (voir A/66/722, par. 40).

41. Il est proposé de créer un poste d'assistant à l'approvisionnement (Service mobile) à la Section des approvisionnements, dont le titulaire serait affecté au siège du Mécanisme conjoint et responsable de l'entrepôt (voir A/66/722, par. 41).

42. Pour permettre à la Section des communications et de l'informatique de faire face à l'augmentation de ses activités d'appui, il est proposé de créer un poste de spécialiste des communications et de l'informatique (P-3), dont le titulaire serait chargé de mettre en œuvre et contrôler tous les principaux projets en matière de communications et d'informatique, de superviser la conception, l'installation et la mise en service des réseaux et systèmes de la mission, d'établir les spécifications techniques des marchés et des services contractuels, et de faire rapport sur l'exécution des contrats, ce qui comprend notamment la gestion quotidienne des sous-traitants. Il est également proposé de créer deux postes d'assistant informaticien (Service mobile), dont les titulaires seraient chargés d'administrer les systèmes et réseaux et de gérer les serveurs (voir A/66/722, par. 42).

43. En ce qui concerne la Section du génie, il est précisé que les activités de surveillance de la frontière dont la mission est chargée nécessitent un volume important de données et cartes géographiques, ce qui impose de renforcer les capacités du génie. Il est donc proposé de créer 15 postes à la Section du génie, dont 1 de spécialiste de l'information géographique (agent du Service mobile), 1 d'assistant à l'information géographique (agent du Service mobile), 1 d'administrateur de systèmes d'information géographique (agent du Service mobile), 3 de technicien du bâtiment (agent du Service mobile), 2 de technicien (eau et assainissement) (1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 d'électricien et technicien (groupes électrogènes) (1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), et 5 d'assistant génie (agents des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/66/722, par. 43).

44. Dans le projet de budget, il est précisé que le spécialiste de l'information géographique et l'assistant à l'information géographique (tous deux agents du Service mobile) seront basés à Abyei et chargés de préparer les informations et cartes géographiques, de les tenir à jour et de les communiquer à la mission pour l'aider à mener ses opérations, et en particulier de procéder à la collecte et à la gestion des données. Un administrateur de systèmes d'information géographique (agent du Service mobile) est demandé pour faire fonctionner et entretenir tous les systèmes et équipements d'information géographique de la Section du génie. Il est proposé que trois techniciens du bâtiment (agents du Service mobile) soient basés au siège du Mécanisme conjoint, deux d'entre eux étant chargés de contrôler l'efficacité de la réalisation des nouveaux projets, notamment ceux liés aux

bâtiments, installations et services de la Mission, le troisième supervisant les chantiers de construction et tous les travaux effectués par les équipes de construction ou les sous-traitants extérieurs. Il est indiqué qu'un technicien (eau et assainissement) (Volontaire des Nations Unies) devra être recruté au siège du Mécanisme conjoint pour coordonner l'installation et l'entretien des systèmes de purification de l'eau et de traitement des eaux usées, et qu'il sera secondé par un technicien (eau et assainissement) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est également indiqué qu'un électricien et technicien (groupes électrogènes) (Volontaire des Nations Unies) devra être recruté au siège du Mécanisme conjoint pour s'assurer que tous les groupes électrogènes sont pleinement opérationnels et qu'un calendrier organisant leur entretien en temps opportun est en place, et qu'il sera secondé par un technicien (groupes électrogènes) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est enfin précisé que cinq assistants génie (agents des services généraux recrutés sur le plan national) devront être recrutés au siège du Mécanisme conjoint pour aider à organiser et conduire les chantiers de construction (voir A/66/722, par. 44 et 45).

45. En ce qui concerne la Section des Services médicaux, il est prévu qu'en raison de l'élargissement du mandat de la mission, celle-ci devra disposer d'équipes médicales mobiles pour visiter les sites éloignés afin d'y fournir consultations et soins médicaux de base aux membres du personnel de ces sites. Pour l'exercice considéré, il est prévu que ces équipes médicales mobiles effectueront 48 visites de site. Il est donc nécessaire de créer un poste de médecin de la classe P-3 pour aider le Chef de la Section des Services médicaux à superviser la gestion des dossiers médicaux, commander les fournitures médicales et les produits sanguins, et organiser les évacuations sanitaires, exercice difficile et compliqué qui impose souvent d'agir en coordination avec les missions voisines. Comme indiqué au paragraphe 38 ci-dessus, il est proposé de transférer un poste P-3 du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie à la Section des Services médicaux, et de transférer un poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des Services médicaux au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie (voir A/66/722, par. 46).

46. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'afin de planifier, suivre et coordonner les vastes services d'appui à la mission au niveau de la zone d'Abyei, du siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des postes de commandement de secteur et des bases d'opérations, le Centre mixte des opérations logistiques nécessite un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) qui sera chargé d'explorer les possibilités d'acheminement des livraisons aux bases opérationnelles temporaires et d'inspecter les sites déjà établis pour contrôler l'efficacité opérationnelle des services de soutien logistique (voir A/66/722, par. 47).

47. Il est proposé de créer 13 postes à la Section du transport des transports aériens et de surface, dont 1 d'assistant (transports) (agent du Service mobile) et 2 de mécanicien auto (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Groupe des transports; 3 d'assistant aux opérations aériennes (1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 d'assistant au suivi des vols (agent du Service mobile) et 1 d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) au Groupe de l'aviation; 1 de spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et 4 d'assistant au contrôle des mouvements (2 agents du Service

mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Groupe du contrôle des mouvements. Il est également proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de chef des transports aériens (voir A/66/722, par. 48).

48. En ce qui concerne le Groupe des transports, il est indiqué qu'un assistant aux transports (agent du Service mobile) chargé de gérer l'ensemble des activités de réparation et d'entretien du parc de véhicules de la mission et deux mécaniciens auto (agents des services généraux recrutés sur le plan national) chargés d'assurer l'entretien des véhicules de contrôler l'inventaire et les pièces détachées soient recrutés au siège du Mécanisme conjoint (voir A/66/722, par. 49).

49. Pour tenir compte du net accroissement des responsabilités confiées au Groupe de l'aviation en raison de l'élargissement de la flotte aérienne, il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de chef des transports aériens. En outre, deux assistants aux opérations aériennes (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 agent du Service mobile) et un assistant au suivi des vols (agent du Service mobile) sont nécessaires pour coordonner toutes les opérations aériennes au siège du Mécanisme conjoint. Il est également proposé de recruter un spécialiste des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) supplémentaire pour assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des opérations aériennes de la mission, en s'assurant qu'elles sont menées dans le respect des normes et procédures établies. Il est indiqué qu'un fonctionnaire d'administration (Volontaire des Nations Unies) est nécessaire pour surveiller efficacement les dépenses et la répartition des coûts de l'utilisation partagée des moyens aériens (voir A/66/722, par. 50).

50. Il est proposé de créer cinq nouveaux postes au Groupe de contrôle des mouvements. Un spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) est demandé pour Abyei pour coordonner et gérer tous les mouvements de marchandises et de personnel de la mission afin de répondre aux besoins liés aux fréquents mouvements de personnel entre le quartier général, les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations imposés par les activités de surveillance de la frontière. Il est indiqué que quatre assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront nécessaires au siège du Mécanisme conjoint pour appuyer le déploiement, la relève, le ravitaillement et les patrouilles des soldats, des observateurs militaires et des autres membres du personnel.

**51. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions formulées par le Secrétaire général au titre de la composante 2 Appui. À cet égard, ayant à l'esprit les constatations d'audit identiques faites par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne la gestion du matériel et les écarts dans les inventaires physiques dans différentes missions, le Comité compte que le renforcement des capacités dans ce domaine permettra à la mission de procéder à une gestion avisée de ses actifs.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2011/12</i>	<i>Montant proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
76 151 800	126 615 100	50 463 300

52. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2012/13 s'élève à 126 615 100 dollars, ce qui représente une hausse de 50 463 300 dollars, soit 66,3 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12.

53. Cette variation tient essentiellement :

a) Aux ressources supplémentaires nécessaires à la rubrique Transports aériens en raison des activités de surveillance de la frontière, soit une hausse des crédits demandés au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères et d'avions (20 507 000 et 4 882 200 dollars, respectivement), la flotte aérienne passant de 6 appareils en 2011/12 à 12 appareils en 2012/13, cette hausse étant partiellement compensée par le fait qu'aucun achat de moyens aériens n'est prévu pour l'exercice 2012/13;

b) À l'augmentation des crédits demandés à la rubrique Installations et infrastructures, qui s'explique par une hausse des dépenses prévues : i) au titre des montants à rembourser au pays fournisseur de contingents pour le matériel de soutien logistique autonome, les crédits étant demandés pour l'exercice complet et non pour une partie seulement de celui-ci comme durant l'exercice 2011/12 (4 047 800 dollars); et ii) au titre des services d'entretien, tels que les services techniques, le nettoyage, la lutte phytosanitaire et la fumigation, les prévisions de ressources faites à cette rubrique concernant aussi les nouveaux sites, à savoir le quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et les quatre secteurs (2 024 000 dollars). Cette augmentation des ressources nécessaires est partiellement compensée par une baisse des crédits demandés au titre des carburants et des lubrifiants, aucune ouverture de crédits n'étant prévue en 2012/13 aux fins de la constitution d'une réserve stratégique de carburant puisque les crédits correspondants ont été ouverts durant l'exercice 2011/12, ainsi que par un coût unitaire inférieur à la moyenne (1,07 dollar par litre contre 1,29 dollar par litre en 2011/12);

c) À l'augmentation des crédits demandés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers au titre des services de détection des mines et de déminage, principalement du fait des activités de vérification et de surveillance de la frontière (9 636 400 dollars), cette augmentation étant partiellement compensée par une diminution des ressources nécessaires au titre du fret et des frais connexes, en raison de la réduction prévue du volume de marchandises à dédouaner et des transports intérieurs.

#### *Informatique*

54. Le rapport du Secrétaire général indique que la variation d'un montant de 2 254 500 dollars à la rubrique Informatique tient essentiellement à l'achat de matériel informatique, notamment des ordinateurs, des imprimantes et du matériel d'essai et d'atelier (2 043 000 dollars), pour lequel aucun crédit n'avait été inscrit au budget de l'exercice 2011/12 (voir A/66/722, par. 77).

55. Les observations du Comité consultatif sur le nombre d'appareils informatiques par personne figurent dans son rapport sur les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix (A/66/718).

56. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 239 ordinateurs avaient été transférés de la MINUS au moment de sa liquidation et qu'il était proposé d'acquérir 237 ordinateurs de bureau et ordinateurs portables

supplémentaires, soit un total de 476 appareils informatiques. Il a également été informé que ces dispositifs seraient nécessaires aux agents en tenue comme au personnel civil, et que 30 d'entre eux seraient destinés aux contingents, de façon à suivre l'exemple donné par d'autres missions s'attachant à assurer l'accès des contingents aux réseaux (voir par exemple A/66/718/Add.4, par. 41). Le Comité a également été informé que le montant total des ressources demandées au titre du matériel ne tenait pas compte du taux de vacance de postes, mais que le ratio prévu pour 2012/13 était conforme aux normes.

**57. Le Comité consultatif note que le montant total des crédits demandés au titre du matériel informatique correspond aux besoins d'une mission dont les effectifs seraient au complet et ne tient compte ni du coefficient délais de déploiement ni du taux de vacance de postes. Il estime donc que la quantité de matériel informatique est trop importante par rapport au personnel effectivement déployé. Il recommande en conséquence que le montant total des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles soit réduit de 1 million de dollars et que tout crédit additionnel nécessaire durant l'exercice soit consigné dans le rapport sur l'exécution du budget de la Force.**

#### *Projets à effet rapide*

58. Le projet de budget prévoit d'allouer un montant de 250 000 dollars à l'exécution de 10 projets à effet rapide, dont 5 dans le domaine de l'aide humanitaire et 5 dans les domaines de la réconciliation, de l'information et du règlement des conflits. Ces projets visent d'une part à rétablir la confiance entre les communautés dans la zone d'Abyei et d'autre part à améliorer l'entente mutuelle entre les populations locales et le personnel de la FISNUA grâce à la reconstruction d'écoles et de centres de soins, à la remise en état de pompes à eau, à la fourniture de matériel et à l'organisation d'activités de formation et de sensibilisation (voir A/66/722, par. 65). L'augmentation des crédits demandés au titre des projets à effet rapide par rapport à l'exercice 2011/12 s'explique par l'exécution prévue de 10 projets au cours de l'exercice 2012/13, contre six projets seulement en 2011/12 (voir A/66/722, par. 81). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'exécution des projets prévus en 2011/2012 avait été retardée parce que la Force avait dû privilégier le déploiement et l'établissement de sa présence dans la zone d'Abyei avant les migrations saisonnières et des retards étaient intervenus dans le déploiement du personnel. Il a également été informé que l'exécution des six projets prévus devrait débiter sous peu. **Le Comité consultatif voit dans les projets à effet rapide un important moyen d'action permettant de favoriser la bonne volonté des populations locales et encourage la Force à lancer dès que possible l'exécution des projets précédemment prévus et des projets proposés.**

#### *Formation*

59. Il est proposé de dispenser une formation à 28 agents recrutés sur le plan international, 19 agents recrutés sur le plan national et 38 membres des contingents et du personnel de police au cours de l'exercice 2012/13, afin de renforcer leurs compétences spécialisées et techniques dans des domaines tels que le génie, les transports terrestres et aériens, la sécurité et l'informatique. Le Comité consultatif note que cela représente une augmentation de 74 participants par rapport à l'exercice 2011/2012 (voir A/66/722, par. 59 et 60). Le projet de budget prévoit une augmentation des crédits nécessaires au titre des voyages effectués aux fins de la



formation (128 000 dollars) (voir A/66/722, par. 72). **Le Comité consultatif encourage la FISNUA à tirer parti au maximum des crédits qui lui sont alloués au titre de la formation et réaffirme que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135).** Le Comité aborde la question de la formation dans les missions de maintien de la paix dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/66/718).

#### *Projets de construction*

60. Comme suite à ces questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2012, la Force avait dépensé, pour financer des projets de construction, environ 20 000 dollars sur les 9,6 millions de dollars alloués. Il a également été informé que la Force achèverait sans doute la mise en œuvre du programme de construction prévu pour l'exercice 2011/12 d'ici à la fin de l'année budgétaire en cours, mais les intempéries risquant de repousser à 2012/13 l'exécution d'une petite partie de celui-ci, elle avait opté pour la prudence et appliqué un abattement de 25 % pour retards. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les projets en cours consistaient en la construction de trois camps destinés à accueillir chacun 360 membres des contingents (5,3 millions de dollars), d'une base de soutien logistique pour la Force (1,55 million de dollars) et de logements pour le personnel civil (1,25 million de dollars), auxquels s'ajoutaient trois autres projets de moindre envergure d'un montant de 1,5 million de dollars. **Le Comité consultatif compte que la FISNUA supervisera de près l'ensemble des projets de construction afin de veiller à ce qu'ils soient achevés dans les délais prévus. Le Comité estime également que le Siège doit impérativement assurer un appui et un contrôle plus directs en la matière, pour une planification et une exécution efficaces des grands projets de construction dans les opérations de maintien de la paix.** Le Comité aborde la question des projets de construction dans les missions de maintien de la paix dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/66/718).

#### **4. Autres questions**

##### *Centre de services régional d'Entebbe*

61. Le Centre de services régional d'Entebbe dispense des services à cinq opérations de maintien de la paix et à trois missions politiques spéciales pour l'exécution des quatre projets initiaux dont la responsabilité doit lui être transférée en 2011/12 (contrôle des arrivées et des départs du personnel, traitement de l'indemnité pour frais d'études, exploitation d'un centre régional de formation et de conférences et exploitation du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements), y compris les fonctions de gestion des ressources humaines et des finances qui doivent être transférées au Centre pour améliorer la prestation de services et réaliser des économies d'échelle (fonctions concernant les états de paie, les paiements, les opérations de caisse et les comptes, le recrutement au niveau international, la gestion des postes et le contrôle des états de présence assurés sur le terrain) (voir A/66/722, par. 52; voir aussi A/66/718). Le Comité consultatif a été informé qu'étant donné que conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, le Centre de services régional d'Entebbe serait à même de fournir un appui dans les domaines des finances et des ressources humaines, le projet de

budget de la FISNUA prévoyait une dotation en personnel à Entebbe limitée à 25 agents.

62. Le Comité consultatif a été informé que la FISNUA avait installé les sections chargées des services administratifs d'Entebbe, et que seul le personnel organique et technique était déployé dans la zone de la Force. Ayant demandé des précisions, il a également été informé qu'il n'y avait pas de duplication des tâches entre le Centre et les 25 membres du personnel de la FISNUA se trouvant à Entebbe, le Centre fournissant un appui dans les domaines des finances, des ressources humaines, des achats, des voyages et de la formation, tandis que le personnel de la FISNUA d'Entebbe était chargé de coordonner, de superviser et de planifier ces services. Le Comité a aussi été informé, comme suite à ces questions, que les fonctions de la Force concernant le budget, la gestion des contrats, la formation et la Commission d'enquête et des réclamations étaient également assurées à Entebbe. S'étant enquis du montant des économies réalisées grâce aux gains d'efficacité des économies d'échelle, il a été informé que le montant de la contribution de la FISNUA au budget du Centre s'élevait à 422 600 dollars au titre des dépenses opérationnelles. À titre d'exemple, la FISNUA recevrait des locaux à usage de bureaux d'une valeur estimée à 215 000 dollars par an au prix du marché, alors que sa contribution non renouvelable aux services de construction était de 238 200 dollars. On trouvera des observations plus détaillées sur le Centre de services régional et la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions dans le rapport du Comité consultatif sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/66/718).

#### IV. Conclusion

63. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 sont exposées à la section IV du projet de budget (A/66/722). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 255 795 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013. Le Comité recommande également la mise en recouvrement du montant susvisé, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 21 316 258 dollars par mois.**

##### *Documentation*

- Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/722)
- Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la zone d'Abyei (S/2012/175)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/576)
- Résolution 66/241 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
- Résolutions 1990 (2011), 2024 (2011) et 2032 (2011) du Conseil de sécurité

## Annexe I

## Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei : dépenses effectives et projections pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> juillet 2011-29 février 2012			1 <sup>er</sup> mars-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (en pourcentage)	
					+ projections 2011/12			
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) / (1)		
<b>Militaires et personnel de police</b>								
Observateurs militaires	3 365	2 470	895	1 949	4 419	(1 054)	(31,3)	Le dépassement de crédits prévu tient à des dépenses supérieures aux prévisions au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires, celle-ci ayant été calculée sur la base du taux standard étant donné que l'ONU n'a pas pu fournir de logements, contrairement à ce qui avait été prévu.
Contingents	80 512	64 030	16 482	24 102	88 132	(7 620)	(9,5)	Le dépassement de crédits s'explique par le fait que le déploiement des contingents a été plus rapide que prévu.
Police des Nations Unies	1 600	15	1 585	421	436	1 164	72,8	Le solde inutilisé est dû au fait que l'Administration de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei n'ont pas encore été déployés. Leur déploiement est prévu pour mai 2012. Les dépenses constatées sont liées au détachement de deux experts de la Force de police permanente chargés de fournir des services d'appui et d'évaluation stratégiques pour les questions de police.
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>85 477</b>	<b>66 515</b>	<b>18 962</b>	<b>26 472</b>	<b>92 987</b>	<b>(7 510)</b>	<b>(8,8)</b>	

	1 <sup>er</sup> juillet 2011-29 février 2012			1 <sup>er</sup> mars-30 juin 2012 : projection des dépenses				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives + projections 2011/12	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012	Écart (en pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) / (1)	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	12 577	3 730	8 848	5 717	9 447	3 131	24,9	Le solde inutilisé s'explique par le fait que le déploiement du personnel recruté sur le plan international a été plus lent que prévu.
Personnel recruté sur le plan national	693	169	524	465	634	59	8,5	Le solde inutilisé s'explique par le fait que le déploiement du personnel recruté sur le plan national a été plus lent que prévu.
Volontaires des Nations Unies	601	117	484	354	471	130	21,6	Le solde inutilisé s'explique par le fait que le déploiement des Volontaires des Nations Unies a été plus lent que prévu.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>13 871</b>	<b>4 016</b>	<b>9 856</b>	<b>6 536</b>	<b>10 551</b>	<b>3 320</b>	<b>23,9</b>	
<b>Dépenses opérationnelles</b>								
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	
Voyages	212	229	(17)	152	381	(169)	(79,6)	Le dépassement s'explique essentiellement par des dépenses plus élevées que prévu au titre des voyages, en particulier du fait que le personnel doit voyager pour s'acquitter de tâches afférentes à des postes non encore pourvus.
Installations et infrastructures	26 696	10 910	15 786	12 953	23 863	2 833	10,6	Le solde inutilisé est principalement imputable au retard pris dans le lancement de projets de construction.
Transports terrestres	4 687	495	4 192	1 745	2 240	2 447	52,2	Le solde inutilisé est principalement imputable au retard pris dans le lancement des opérations.

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2011-29 février 2012</i>			<i>1<sup>er</sup> mars-30 juin 2012 : projection des dépenses</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépenses effectives + projections 2011/12</i>	<i>Solde inutilisé prévu au 30 juin 2012</i>	<i>Écart (en pourcentage)</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) + (4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>	<i>(7) = (6) / (1)</i>	
Transports aériens	22 857	10 125	12 731	1 622	11 747	11 109	48,6	Le solde inutilisé s'explique essentiellement par le retard pris dans la mise à disposition d'hélicoptères au titre de lettres d'attribution.
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-	
Communications	5 769	4 549	1 220	1 270	5 819	(50)	(0,9)	
Informatique	1 628	612	1 017	1 007	1 619	10	0,6	
Services médicaux	2 031	2 083	(51)	348	2 431	(399)	(19,7)	Le dépassement tient essentiellement au fait que les dépenses au titre du soutien logistique autonome pour le matériel appartenant aux contingents ont été supérieures aux prévisions en raison d'un déploiement des contingents plus rapide que prévu.
Matériel spécial	1 146	1 140	6	-	1 140	6	0,5	
Fournitures, services et matériel divers	10 975	5 404	5 571	5 551	10 955	20	0,2	
Projets à effet rapide	150	-	150	150	150	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>76 152</b>	<b>35 547</b>	<b>40 605</b>	<b>24 798</b>	<b>60 345</b>	<b>15 807</b>	<b>20,8</b>	
<b>Total brut</b>	<b>175 500</b>	<b>106 077</b>	<b>69 423</b>	<b>57 806</b>	<b>163 883</b>	<b>11 617</b>	<b>6,6</b>	
Recettes provenant des contributions du personnel	1 364	401	963	643	1 044	320	23,4	Le solde inutilisé s'explique par le fait que le déploiement du personnel civil a été plus lent que prévu.
<b>Total net</b>	<b>174 136</b>	<b>105 676</b>	<b>68 460</b>	<b>57 163</b>	<b>162 839</b>	<b>11 298</b>	<b>6,5</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>175 500</b>	<b>106 077</b>	<b>69 423</b>	<b>57 806</b>	<b>163 883</b>	<b>11 617</b>	<b>7,0</b>	

## Annexe II

### Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei : taux de vacance de postes réel

		<i>Abattement pour délais de Effectif déploiement autorisé (pourcentage)</i>		<i>31 juillet 2012</i>	<i>31 août 2012</i>	<i>30 sept. 2012</i>	<i>31 oct. 2012</i>	<i>30 nov. 2012</i>	<i>31 déc. 2012</i>	<i>31 janv. 2013</i>	<i>28 févr. 2013</i>	<i>31 mars 2013</i>	<i>30 avril 2013</i>	<i>31 mai 2013</i>	<i>30 juin 2013</i>	<b>Moyenne arrondie</b>
<b>Personnel en tenue</b>																
<b>Contingents</b>	4 065	5														
Effectif autorisé			4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	
Effectif prévu			4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	4 065	<b>4 065</b>
Effectif financé compte tenu de l'abattement			3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	<b>3 862</b>
<b>Taux de vacance de postes réel (pourcentage)</b>			<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5</b>
<b>Observateurs militaires</b>																
	135	25														
Effectif autorisé			135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	
Effectif prévu			135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	<b>135</b>
Effectif financé compte tenu de l'abattement			101	101	101	101	101	101	101	101	101	101	101	101	101	<b>101</b>
<b>Taux de vacance de postes réel (pourcentage)</b>			<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>25</b>
<b>Police des Nations Unies</b>																
	50	40														
Effectif autorisé			50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	
Effectif prévu			50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	<b>50</b>
Effectif financé compte tenu de l'abattement			30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	<b>30</b>
<b>Taux de vacance de postes réel (pourcentage)</b>			<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40</b>

	Effectif autorisé (pourcentage)	Abattement pour délais de déploiement	31 juillet 2012	31 août 2012	30 sept. 2012	31 oct. 2012	30 nov. 2012	31 déc. 2012	31 janv. 2013	28 févr. 2013	31 mars 2013	30 avril 2013	31 mai 2013	30 juin 2013	Moyenne arrondie
<b>Personnel civil</b>															
Personnel recruté sur le plan international	127	30													
Effectif prévu			127	127	127	127	127	127	127	127	127	127	127	127	
Déploiement échelonné			97	97	97	97	97	97	127	127	127	127	127	127	<b>112</b>
Effectif financé compte tenu de l'abattement			68	68	68	68	68	68	89	89	89	89	89	89	<b>78</b>
<b>Taux de vacance de postes réel (pourcentage)</b>			<b>46,5</b>	<b>46,5</b>	<b>46,5</b>	<b>46,5</b>	<b>46,5</b>	<b>46,5</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>39</b>
<b>Administrateurs recrutés sur le plan national</b>															
	8	20													
Effectif prévu			8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
Déploiement échelonné			1	1	1	1	1	1	8	8	8	8	8	8	<b>5</b>
Effectif financé compte tenu de l'abattement			1	1	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6	<b>4</b>
<b>Taux de vacance de postes réel (pourcentage)</b>			<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>50</b>
<b>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</b>															
	81	30													
Effectif prévu			81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	81	
Déploiement échelonné			59	59	59	59	59	59	81	81	81	81	81	81	<b>70</b>
Effectif financé compte tenu de l'abattement			41	41	41	41	41	41	57	57	57	57	57	57	<b>49</b>
<b>Taux de vacance de postes réel (pourcentage)</b>			<b>49,0</b>	<b>49,0</b>	<b>49,0</b>	<b>49,0</b>	<b>49,0</b>	<b>49,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>40</b>

	<i>Abattement pour délais de Effectif déployé autorisé (pourcentage)</i>	<i>31 juillet 2012</i>	<i>31 août 2012</i>	<i>30 sept. 2012</i>	<i>31 oct. 2012</i>	<i>30 nov. 2012</i>	<i>31 déc. 2012</i>	<i>31 janv. 2013</i>	<i>28 févr. 2013</i>	<i>31 mars 2013</i>	<i>30 avril 2013</i>	<i>31 mai 2013</i>	<i>30 juin 2013</i>	<b>Moyenne arrondie</b>
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	32	30												
Effectif prévu		32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	
Déploiement prévu		32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	<b>32</b>
Effectif financé compte tenu de l'abattement		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	<b>22</b>
<b>Taux de vacance de postes réel (pourcentage)</b>		<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30</b>



## Annexe III

**Force intérimaire de sécurité des Nations Unies  
pour Abyei : récapitulatif des modifications  
du tableau d'effectifs proposée pour l'exercice  
allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>			
Bureau du Chef de mission/commandant de la Force	+1	SM	Création de 1 poste de fonctionnaire du protocole
Mission/commandant de la Force	+1	AN	Création de 1 poste de juriste
	-1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant administratif au Bureau de liaison d'El Muglag
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
<b>Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière</b>			
Bureau de la communication et des relations publiques (Nouvelle entité)	+1	P-4	Création de 1 poste de responsable de la communication et des relations publiques (porte-parole)
	+1	AN	Création de 1 poste de fonctionnaire de l'information
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>		
Centre des opérations de commandement (Nouvelle entité)	+1	P-4	Création de 1 poste d'informateur sur l'évolution de la situation
	+1	P-3	Création de 1 poste d'informateur sur l'évolution de la situation
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>		
Bureau de l'Administrateur général	-1	P-3	Transfert de 1 poste d'administrateur de programmes au Bureau de liaison de l'Administration de la zone d'Abyei
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'administrateur de programmes au Bureau de liaison de l'Administration de la zone d'Abyei
<b>Total partiel</b>	<b>-2</b>		
Bureau de liaison avec les communautés (Nouvelle entité)	+1	P-5	Création de 1 poste de juriste
	+1	P-3	Création de 1 poste d'informateur sur l'évolution de la situation
	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant administratif
	+2	AN	Création de 2 postes d'attaché de liaison
	+9	VNU	Création de 9 postes d'attaché de liaison
	+9	GN	Création de 9 postes d'attaché de liaison
<b>Total partiel</b>	<b>+23</b>		
Bureau de liaison de l'Administration de la zone d'Abyei (Nouvelle entité)	+1	P-5	Création de 1 poste d'attaché de liaison principal
	+1	P-4	Création de 1 poste de coordonnateur

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	P-3	Transfert de 1 poste d'administrateur de programmes du Bureau de l'Administrateur général
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif du Bureau de l'Administrateur général
	+1	GN	Création de 1 poste d'assistant administratif
<b>Total partiel</b>	<b>+5</b>		
Bureau de liaison d'El Muglad (Nouvelle entité)	+1	P-4	Création de 1 poste d'attaché de liaison
	+1	AN	Création de 1 poste d'attaché de liaison
	+1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant administratif du Bureau du Chef de mission/commandant de la Force
<b>Total partiel</b>	<b>+3</b>		
<b>Composante 2 : appui</b>			
<b>Bureau du Chef de l'appui à la mission</b>			
Groupe de la sécurité aérienne	+1	P-4	Création de 1 poste de spécialiste de la sécurité aérienne
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
<b>Services administratifs</b>			
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	-1	P-3	Transformation de 1 poste de conseiller du personnel en poste de médecin et transfert à la Section des services médicaux
	+1	AN	Transformation de 1 poste de technicien de laboratoire en poste de conseiller du personnel et transfert de la Section des services médicaux
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>		
<b>Services d'appui intégrés</b>			
Section de la gestion du matériel	+3	SM	Création de 1 poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks et de 2 postes d'assistant à la réception et à l'inspection
<b>Total partiel</b>	<b>+3</b>		
Section des approvisionnements	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant à l'approvisionnement
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
Section des communications et de l'informatique	+1	P-3	Création de 1 poste de spécialiste des communications et de l'informatique
	+2	SM	Création de 2 postes d'assistant informaticien
<b>Total partiel</b>	<b>+3</b>		
Section du génie	+6	SM	Création de 1 poste de spécialiste de l'information géographique, de 1 poste d'assistant à l'information géographique, de 1 poste d'administrateur de systèmes d'information géographique et de 3 postes de technicien du bâtiment
	+2	VNU	Création de 1 poste de technicien (approvisionnement en eau et assainissement) et de 1 poste d'électricien/technicien (groupes électrogènes)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+7	GN	Création de 1 poste de technicien (approvisionnement en eau et assainissement), de 5 postes d'assistant Génie et de 1 poste d'électricien/technicien (groupes électrogènes)
<b>Total partiel</b>	<b>+15</b>		
Section des services médicaux	+1	P-3	Réaffectation de 1 poste de médecin du Groupe de soutien psychosocial et de la qualité de vie
	-1	AN	Réaffectation de 1 poste de technicien de laboratoire au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>		
Centre mixte des opérations logistiques	+1	SM	Création de 1 poste d'assistant au soutien logistique
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
Section des transports aériens et de surface	+1	P-4	Reclassement du poste de chef des transports aériens de la classe P-3 à la classe P-4
	-1	P-3	Reclassement du poste de chef des transports aériens de la classe P-3 à la classe P-4
	+5	SM	Création de 1 poste d'assistant chargé des transports, de 1 poste d'assistant aux opérations aériennes, de 1 poste d'assistant au suivi des vols et de 2 postes d'assistant au contrôle des mouvements
	+5	GN	Création de 2 postes de mécanicien auto, de 1 poste d'assistant aux opérations aériennes et de 2 postes d'assistant au contrôle des mouvements
	+1	VNU	Création de 1 poste d'assistant administratif
	+2	AN	Création de 1 poste d'agent de la régulation des mouvements et de 1 poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes
<b>Total partiel</b>	<b>+13</b>		
<b>Total</b>	<b>71</b>		
<b>Récapitulatif des modifications par catégorie</b>			
Personnel recruté sur le plan international	+30		
Personnel recruté sur le plan national	+29		
Volontaires des Nations Unies	+12		
<b>Total</b>	<b>+71</b>		

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.